

Entretien réalisé par l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires,
A retrouver en version intégrale dans la Lettre de l'Obs, no 27, mars 2008.

1) Dans le rapport sur le logement des immigrés que le Premier ministre vous a chargé de rédiger, vous faites de nombreuses recommandations pour résoudre la crise du logement. Quelles seront les suites ?

B.K. : Nous faisons en effet huit recommandations. Nous proposons de créer une cartographie nationale de l'habitat indigne sur lequel nous travaillons actuellement dans le cadre de notre Institut d'études. Nous proposons de finaliser la rénovation des foyers des travailleurs migrants en résidence sociale, ou encore d'assurer la transparence des commissions d'attribution de logements, et enfin, de créer un Syndicat régional du logement en Ile-de-France. Toutes ces recommandations viennent des rencontres que nous avons faites avec des acteurs de terrain, associatifs et administratifs ou municipaux. Mais nous avons également fait d'autres recommandations plus originales en vue d'élargir l'offre de logement. La première vise à créer une assurance obligatoire des risques locatifs à l'exclusion de toute autre garantie. La seconde, qui nous vient directement de l'expérience de France terre d'asile, demande une généralisation de la prise à bail de logements par des associations ou organismes HLM en vue de sous-locations très sociales. De même, nous recommandons de développer l'acquisition directe de biens privés en l'état futur d'achèvement pour le logement social, particulièrement dans les centres urbains, à partir du modèle qui a été engagé à Marseille. Et enfin, nous recommandons de soutenir l'accès à la propriété des personnes immigrées en redéfinissant auprès des organismes de crédit une ligne de projet pour l'acquisition sociale. Les suites de ces recommandations seront, j'espère, immédiates car le Premier ministre s'est engagé publiquement à prendre en compte l'ensemble de nos recommandations. Nous avons déjà été contactés par le ministère de l'Immigration pour les actualiser.

2) Vous insistez dans ce même rapport sur la mixité en pointant du doigt le fait qu'une contradiction peut exister entre la loi instituant le Dalo, qui est une loi d'urgence, et l'objectif de mixité sociale qui s'inscrit dans un temps plus long. Comment contourner cet écueil ?

B.K. : Nous n'avons pas ici donné de modalités opératoires. Nous n'avons toutefois pas voulu contourner la difficulté parce que le risque est de décaler les files d'attente en renforçant, par des opérations d'urgence, la non mixité sociale dans les quartiers périphériques où se concentre déjà l'habitat social. Nous estimons qu'une réflexion approfondie doit être menée, notamment sur l'utilisation du contingent préfectoral.

3) Le ministère de l'Immigration devra-t-il jouer un rôle dans l'accès au logement des réfugiés? Si oui, lequel ? Et comment s'articulera son action avec celle du ministère du Logement et de la ville ?

B.K. : Cette question très importante, notamment concernant le rôle des centres provisoires d'hébergement dans l'intégration des réfugiés statutaires, doit être directement posée aux deux ministères. Elle souligne, comme nous le faisons de notre côté, le caractère intrinsèquement interministériel des politiques d'intégration.

Pour tout savoir sur le Haut Conseil à l'intégration : www.hci.gouv.fr/